

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DU CANAL DE CARPENTRAS



## Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 20/09/2024

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 07/10/2024

N° DELIBERATION : 2024-46

OBJET : Déclassement du Domaine Public commune de Monteux suite et fin

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	17
	Nbre de suffrages exprimés	17
VOTE	Pour	17
	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Marie Hélène ARGENCE, Michel GONTIER, Frédéric FRIZET, Jérôme ROUCH, André ROUX, Daniel LEYDIER, Sébastien CLAUDEL, Stéphane POINT, Olivier JACQUET, Remy SALIGNON, Brigitte TRAMIER (Syndics).

Syndics Titulaires ayant donné procuration :

M. Jean Marc LONG à M. Frédéric MAILLET  
M. Michel RECORDIER à M. André BERNARD  
M. Michel BRES à M. André BERNARD

Absents Excusés : M. Clément LAUZIER, Guillaume VANDERSTEEN, Franck REY, Guillaume GRETER, Thierry USSEGLIO (Syndics).

Pour assurer sa mission de service public, l'ASA du Canal de Carpentras dispose d'ouvrages publics implantés sur des terrains privés ou publics, afin d'acheminer l'eau sur les parcelles de son périmètre.

Sur la commune de Monteux, le canal a modernisé son réseau et des secteurs sont déjà actuellement entièrement desservis par un réseau sous pression.

Certaines filioles et divisons ont déjà fait l'objet d'une délibération de déclassement en fonction de l'avancée des travaux :

- délibération du 6 octobre 2020 : déclassement de 27 filioles et divisions représentant 9,43 km
- délibération du 5 juillet 2022 : déclassement de 8 filioles et divisions représentant 4,22 km de réseau.
- délibération du 11 septembre 2023 : déclassement de 4 filioles et divisions représentant 1,09 km de réseau.
- Délibération du 16 octobre 2023 : déclassement de 4 filioles et divisions représentant 4,88 km de réseau
- Délibération du 11 décembre 2023 : déclassement de 4 filioles et divisions représentant 5,17 km de réseau

Il convient de poursuivre et terminer ce déclassement de filioles et divisions sur la commune de Monteux ne servant plus dans l'accomplissement des missions de l'ASA puisque le service est rendu via le réseau sous pression.

Quatre divisions sont répertoriées en pièce jointe et représentent 4,35 km de réseau.

Le conseil syndical  
Après en avoir délibéré

- Constate que les divisions répertoriées en pièce jointe n'ont plus d'intérêt pour l'ASA dans l'accomplissement de ses missions du fait de la modernisation du réseau d'irrigation.
- prononce le déclassement du domaine public de l'ASA des 4 ouvrages figurant en pièce jointe à cette délibération

Cette délibération sera notifiée aux propriétaires concernées. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification aux intéressés.



Pour copie conforme  
Le Président du Syndicat



ASSOCIATION SYNDICALE  
DU CANAL DE CARPENTRAS  
Le Président



<b>DECLASSEMENT - Commune de Monteux</b>	
<b>Nom Filioles et Divisions</b>	<b>Longueur (en mètres)</b>
Division LAMBERT	413,64
Division AYME	3170,1
Division MAYAN	557,79
Division BLANCHET	208,57
<b>TOTAL</b>	<b>4350,10</b>